

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 Juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut (arrivé à 17 h 39).

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr MERVILLE Hervé – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr DELARRE Daniel - Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WADBLED Laetitia – Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr MERVILLE Hervé à Mr BLANPAIN Johann – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET Nadine - Monsieur DELARRE Daniel à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WADBLED Laetitia à Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique à Mr BUEMI Bruno.

Mme VAN EECKHOUT Sophie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 27 | 18 | 26 |

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (délib. 2023/03/02)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gaston AUBURSIN , Adjoint au maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

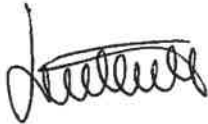
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

VAN ECKHOUT Sophie



Le Premier Adjoint,

AUBURSIN Gaston



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 1^{er} Juin 2023
le Maire.